

# Ministère de la culture et de la communication

## *Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle*

SESSION 2013

**Lundi 5 mai 2014**

### **Epreuve écrite d'admission**

**Une épreuve écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art.**

*(durée : 2 h ; coefficient : 2)*

#### **Avertissements :**

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

**Ce document comporte 2 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

# **Ministère de la culture et de la communication**

*Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe  
exceptionnelle*

SESSION 2013

**Lundi 5 mai 2014**

**Epreuve écrite d'admission**

**Une épreuve écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers  
d'art.**

*(durée : 2 h ; coefficient : 2)*

*« En quoi les métiers d'art participent-ils à l'exercice des missions du ministère de la culture et  
de la communication ? Vous illustrerez vos propos en vous appuyant sur votre parcours et vos  
connaissances ».*